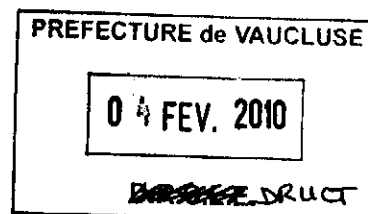


COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

**Objet : aménagement de la sortie du village
au Pont de l'Ourgouse : RD 120
enquête préalable à la D.U.P.**



Arrêté préfectoral n° S 12009 – 11 – 25 – 0020 du 25 novembre 2009
Dates de l'enquête publique : du 13 janvier au 29 janvier 2010
Lieu : mairie de la TOUR D'AIGUES

Nomination du commissaire enquêteur en date du 10/11/2009 par Monsieur le Président du
Tribunal Administratif de Nîmes
Décision n° E09000246/84

Organisation de l'enquête :

Dossier soumis à l'enquête publique à disposition du public aux heures d'ouverture de la
mairie accompagné du registre d'enquête ouvert par Monsieur le Maire de la Tour D'Aigues
le 13/01/2010 chaque page étant paraphée par le commissaire enquêteur et clos le 29 janvier
2010 à 18h.

Présences du commissaire enquêteur en mairie :

- mercredi 13 janvier 2010 de 10h à 12h
- lundi 18 janvier 2010 de 14h à 16h
- vendredi 29 janvier 2010 de 14h à 18h

Composition du dossier :

- notice explicative
- plan de situation
- plan général des travaux
- caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- appréciations sommaires des dépenses
- texte régissant l'enquête

Je me suis rendu à la Tour d'Aigues lundi 11 janvier.

Accompagné par le directeur technique de la ville nous avons parcouru le linéaire de voirie concerné par l'enquête et j'ai recueilli les informations qui me semblaient nécessaires à la mission.

J'ai vérifié sur place qu'un affichage de l'avis d'enquête publique était apposé bien visible. Cet affichage également apposé en mairie et sur les panneaux de la ville a été effectué le 04 janvier 2010 ainsi qu'en atteste le certificat d'affichage produit par Monsieur le Maire.

Par ailleurs, et pour répondre à la règle la Préfecture du Vaucluse a fait paraître les avis d'ouverture de l'enquête publique dans 2 journaux d'annonces légales : Vaucluse matin et la Provence : les 04 et 18 janvier 2010.

Par courrier simple tous les propriétaires riverains touchés par l'enquête ont été circularisés par Monsieur le Maire de la Tour d'Aigues.

Observations du public :

Cinq Observations ont été consignées sur le registre d'enquête.

Quatre par les riverains du projet ; une par la mairie.

Il en ressort une attente d'explication sur le calendrier, sur le déroulement des travaux et une plus grande compréhension des applications techniques qui seront mise en œuvre lors du chantier en fonction de l'impact sur chaque propriété.

Monsieur le Maire de la Tour d'Aigues souhaite que cette opération soit complétée par un dispositif destiné à ralentir les véhicules et demande une restructuration du carrefour formé par la route départementale et la voie communale de l'Ourgouse.

Observations du commissaire enquêteur :

Les personnes reçues au cours de cette enquête ne s'opposent pas formellement au projet et considèrent même que cela peut améliorer leur cadre de vie.

Toutefois les documents proposés ne pouvaient en aucun cas rassurer sur la mise en œuvre du projet et sa qualité, cette enquête n'étant que le préalable à une déclaration d'utilité publique.

Hors les modifications engendrées par l'aménagement du secteur (élargissement de l'emprise) les conséquences sur les équipements existants sur les terrains des propriétaires riverains peuvent donner lieu à des compléments de travaux d'aménagement non prévus dans le bilan prévisionnel de l'ouvrage à réaliser.

Un juste équilibre devra donc être trouvé entre le Maître d'ouvrage et les propriétaires riverains sachant que ces derniers ne pouvaient ignorer la finalité de l'élargissement de la voie ; le document du P.O.S. l'ayant formalisé depuis le 19/09/1994 dans le cadre d'un emplacement réservé.

De ma visite sur place il semble que si la largeur du trottoir était modulée à certains endroits ou si elle était réduite sur toute sa longueur, un certain nombre de discussions avec les riverains concernant l'aménagement serait évité.

h

Il me paraît nécessaire de prévoir dans l'enveloppe du coût travaux, la réalisation d'un plateau surélevé (ralentisseur) – l'aménagement risquant d'engager les automobilistes à une plus grande vitesse à l'orée de la ville.

Le problème de visibilité à la sortie des propriétés devra être observé notamment en fonction du cadencement des plantations arbustives prévues.

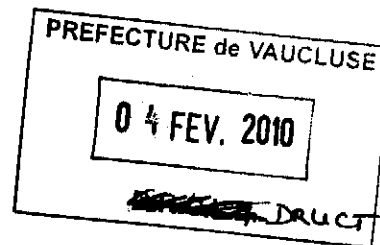
Pour un bon maintien dans le temps de l'aménagement, il paraît nécessaire de prévoir des mesures anti-stationnement sur le trottoir.

CONCLUSION ET AVIS D'ENQUETE
Aménagement RD 120 Pont de l'Ourgouse
TOUR D'AIGUES

- En fonction des documents qui m'ont été soumis
- De ma visite du lieu
- Des observations consignées sur le registre d'enquête
- Des remarques apportées dans mon rapport

Considérant que l'enquête s'est déroulée dans les règles ;

Je donne un avis favorable




Le commissaire enquêteur
Marc BATAILLE